

lutta : prosterné devant son Dieu, il demanda la conversion du pécheur et la restitution de son ouvrage. Le Seigneur écouta avec amour la prière d'Antoine, et le démon reçut l'ordre de réparer lui-même le mal qu'il avait fait.

Le voleur était arrivé au bord d'une rivière; un pont la traversait. Le misérable s'avance ; mais, à l'entrée de la passerelle, une horrible vision l'arrête. C'est un nègre à l'air menaçant ; il tient en main une épée foudroyante ; sa voix terrible commande au malheureux de retourner en arrière, de rendre à son maître le livre qu'il lui a dérobé. " Autrement, dit le monstre, tu mourras frappé de ma terrible épée, et je jetterai ton corps dans le fleuve. "

Il serait difficile d'exprimer la terreur du jeune homme. La vue de l'inférieure apparition, ses menaces de mort, et le repentir de son crime le glaçaient. Il se hâta de fuir et d'aller se jeter aux pieds de saint Antoine pour réclamer de lui un double pardon.

La miséricorde, la charité du Seigneur remplirent le cœur du saint; il se pencha vers cette âme affligée et coupable et connut que la terrible leçon avait porté son fruit. Le fils prodigu ne trompa point l'espérance de son père. Reçu de nouveau dans la famille des Frères Mineurs, et instruit par sa propre expérience des ruses de Satan, il marcha d'un pas ferme dans la voie de la perfection et mourut même en odeur de sainteté.(1)

Depuis qu'Antoine eut obtenu du Seigneur le retour de cette âme et la restitution de son manuscrit, il conserva une puissance spéciale pour être auprès de Dieu *l'avocat des objets perdus*. Le monde entier va à lui pour obtenir ce genre de faveur. Saint Bonaventure et le Frère Prêcher Guillaume Pépin affirment que c'est un des privilèges éclatants accordés par le ciel à saint Antoine (2).  
(A suivre.)

(1) MISSAGLIA, lib. I, p. 63.—AZEVEDO, lib. I, cap. XI, p. 51, 52.—ANGELICO DA VICENZA, lib. I, cap. XI.—AZZOCUIDI, nota 34.—*Annales Minorum*, an 1231. No 14.

(2) MISSAGLIA, lib. I, cap. XI, b. 24.—Antienne miraculeuse. *Si quaeris*.